

Se redonner les moyens de la Démocratie



NOS RAISONS D'AGIR

PRÉAMBULE • « L'ESS est au cœur du contrat social et de l'idéal républicain. Avec ses associations, coopératives, mutuelles, fondations et entreprises, toutes engagées pour la citoyenneté économique et sociale, elle contribue chaque jour à faire vivre sa promesse en donnant corps à la souveraineté des citoyens et de leurs représentants élus et à l'émancipation du peuple. Elle assure sa part de production de biens et de services, elle contribue à la solidarité, à la cohésion sociale et territoriale, elle innove et elle expérimente, elle éduque à la citoyenneté par l'engagement et irrigue l'esprit démocratique.

Elle constitue en cela une authentique "économie populaire".»

LES CHIFFRES CLÉS

150

CITOYENS TIRÉS AU SORT ONT PARTICIPÉ À L'INITIATIVE INÉDITE DE LA CONFÉRENCE CITOYENNE POUR LE CLIMAT 22

MILLIONS DE FRANÇAIS SONT ENGAGÉS DANS DES ACTIONS BÉNÉVOLES

SELON UNE ÉTUDE OPINION WAY DU 21 JANVIER 2019 :

73%

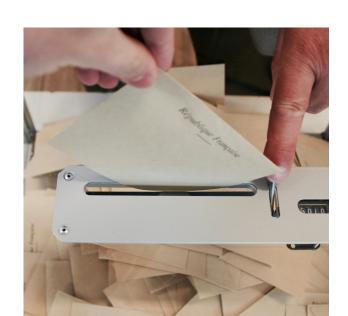
DES FRANÇAIS SE DÉCLARENT FAVORABLES À UN RÉFÉRENDUM À L'INITIATIVE DES CITOYENS À PARTIR DE 700 000 SIGNATURES

Dans un contexte économique, social et environnemental marqué par des ruptures de confiance à l'égard des institutions et des remises en cause de nos modèles de développement, les citoyens souhaitent plus que jamais être partie prenante de la décision publique.

La consultation de la société civile organisée sur les politiques qui les concernent et, plus largement, des citoyens est aujourd'hui un impératif et une aspiration partagée. Il ne s'agit pas d'opposer démocratie représentative et démocratie participative mais de renforcer leur complémentarité.

L'inscription dans le Préambule de la Constitution de la charte de l'environnement, et du droit qu'elle instaure pour toute personne « de participer à l'élaboration des politiques publiques ayant une incidence sur l'environnement » a été un premier pas vers cette reconnaissance de la participation citoyenne. Cette démarche doit être à la fois approfondie et élargie aux différents champs des politiques publiques et à leurs différents niveaux de mise en œuvre et s'accompagner de la mise en place de moyens et de cadres de référence.

Par ailleurs, le cadre juridique à la consultation des corps intermédiaires à la décision publique existe – que ce soit la consultation pour avis de hautes instances d'experts ou le dialogue social. Cependant, il peut être fait le constat que rarement il est tenu compte des avis émis dans le processus d'amélioration des textes législatifs ou règlementaires. Il serait donc nécessaire de mieux considérer la place, le rôle et l'expertise des corps intermédiaires dans le processus législatif.



NOS PROPOSITIONS



Renforcer la participation des citoyens à la décision publique

La reconnaissance légale de la coconstruction de la politique publique apparaît avec les lois relatives à la politique de la ville (février 2014), à l'ESS (juillet 2014) et à l'Égalité et la Citoyenneté (janvier 2017). Au plan national comme au plan local, il existe bien plusieurs instances de co-construction réunissant acteurs et décideurs publics. Toutefois, il serait nécessaire de systématiser la participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques, notamment par le dialogue avec les corps intermédiaires.

CONCRÈTEMENT:

- Renforcer le rôle des instances consultatives de l'ESS à l'échelle nationale et régionale
- Renforcer le rôle du CESE et des CESER
- En lien avec le Pacte du pouvoir de vivre, évaluer toutes nouvelles lois et politiques publiques au regard de leurs conséquences sur les 10% les plus démunis
- Favoriser la participation directe des citoyens en soutenant les différentes formes de participation: budget participatif, référendum des initiatives citoyennes, pétitions, comités de développement locaux, etc.



Soutenir les initiatives et les expérimentations citoyennes

Depuis plusieurs années, les modes d'engagement se multiplient et varient dans leurs formes. Elles se développent spontanément sur des sujets du quotidien, à l'échelle d'un quartier (construction d'une AMAP, jardin partagé, aide scolaire, etc.), en mobilisant sur des sujets d'intérêt citoyen, en permettant de développer des actions collectives. Plus de 22 millions de Français s'engagent, et s'impliquent pour changer les choses. Ces initiatives sont la traduction directe d'une vitalité démocratique et méritent d'être reconnues et soutenues. Pérenniser ces dynamiques, leur permettre de se structurer dans le temps long, et trouver des réponses collectives et durables est l'un des défis qui participent directement à la revitalisation de notre République.

CONCRÈTEMENT:

- Création d'un fonds pour une démocratie d'initiative citoyenne doté annuellement de 1% du montant total des crédits affectés au fonctionnement de la démocratie représentative en vue d'une promotion des droits des habitants. Cette proposition reprend celle formulée par Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache dans leur rapport de 2013 afin de soutenir « toute initiative citoyenne contribuant au débat public sur des enjeux d'intérêt commun (et non sur la base de l'intérêt d'un groupe) posés à l'échelle locale comme nationale. Il ne contribuera pas au financement de projets de services ou d'actions et d'animations sociales. L'objectif est de soutenir la prise de parole citoyenne pour sa contribution au débat démocratique, de permettre que se structure la parole de ceux qui ne l'ont pas, et d'ouvrir ainsi sur une construction conflictuelle de l'intérêt général ».
- Garantir une protection de la liberté associative par un régime de sanctions pénales face aux procédures bâillons qui leur sont intentées pour intimider, limiter la liberté d'expression, et dissuader de s'exprimer dans des débats publics.
- Faire vivre un véritable droit à l'expérimentation citoyenne.



Valoriser le principe d'engagement des individus et de la gouvernance démocratique

Au cœur du projet de l'économie sociale et solidaire (ESS), la démocratie est à la fois une caractéristique statutaire et un ensemble de pratiques voire, parfois, un but. A divers degrés, elle irrigue la gouvernance des organisations, c'est-à-dire la manière dont les processus de décisions et les responsabilités sont distribués. A titre individuel, l'expérience d'engagement est un levier d'émancipation et créateur de lien social et de fraternité. En France, 1 citoyen sur 2 est membre d'une association. Pourtant, force est de constater que les vertus de la gouvernance démocratique sont largement méconnues, valorisées et enseignées.

De la sensibilisation à l'engagement, à sa facilitation aux différentes étapes de la vie, les pouvoirs publics jouent un rôle pour concourir au développement d'une véritable société de l'engagement, et à la reconnaissance de la place de l'engagement citoyen. Rendre visible tout l'apport de l'engagement et faire de son essor un enjeu transversal des politiques publiques sont des vecteurs pour construire une société plus solidaire.

CONCRÈTEMENT:

- En lien notamment avec le Pacte du pouvoir de vivre : construire une logique de « parcours d'engagement » pour permettre un engagement tout au long de la vie
- Donner les moyens à tous les jeunes qui le souhaitent de pouvoir faire un Service civique
- · Reconnaître et protéger un « droit à l'engagement » en articulation avec le travail
- Enseignement du principe de gouvernance démocratique et de coopération dès l'école avec la généralisation et la systématisation dans les programmes scolaires et universitaires de modules dédiés à l'ESS ainsi que de projets encadrés de création d'initiatives de l'ESS (ex : dispositif Mon ESS à l'Ecole porté nationalement par L'ESPER)



Renforcer le principe de redevabilité de l'action publique

La redevabilité est un principe de bonne conduite de l'action publique et une condition de l'exercice démocratique. L'Etat a trop souvent décidé seul, le « quoi qu'il en coûte » pendant la crise sanitaire en aura été une illustration marquante. Derrière le principe de redevabilité, les attentes sont fortes en matière : de transparence, de contrôle et d'évaluation de l'action publique. Pour chacune, un travail doit être fait en lien avec les instances de représentation de la société civile organisée.

POUR ALLER PLUS LOIN:

Les propositions du Mouvement Associatif

Les propositions du Pacte du pouvoir de vivre

Les propositions du CESE et de la commission temporaire « Participation démocratique »

Les propositions de la coalition générosité en lien avec le Mouvement Associatif et le Centre Français des fonds et fondations

CONCRÈTEMENT:

- Améliorer la prise en compte des rapports et avis des instances consultatives obligatoires et les doter des moyens suffisants pour fonctionner
- · Assortir les aides publiques (directes mais également et surtout indirectes) aux entreprises d'une conditionnalité allant dans le sens de l'intérêt général, et de la recherche de l'impact social et environnemental
- Rénover les «actions de groupe» (ou « class action ») pour les rendre véritablement opérationnelles. Lancées en 2014, ces actions sont limitées par des procédures trop lourdes, un périmètre thématique restreint, et une liste des associations pouvant ester en justice limitative